



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-473

Déposé le : 19.01.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

SCL : un service en voie de disparition ?

Texte déposé

Le Service des communes et du logement (SCL) se vide depuis plus d'une année de son personnel et de son état-major.

Le directeur de la division des finances communales, anciennement ASFiCo a été remercié en novembre 2014 avec son savoir, son expérience et ses compétences. Pourtant, ce service est essentiel dans les relations Etat-Communes puisqu'un Etat ne peut être fort et en bonne santé financière que si les Communes le sont également.

Le responsable de la division des affaires communales et des droits politiques va quitter ses fonctions prochainement, si ce n'est déjà fait. Là encore, c'est tout un savoir, des compétences et une grande expérience qui s'en va, et cela juste avant les élections communales qui seront suivies par les élections cantonales, soit des moments importants dans la vie des communes et du canton qui doivent se dérouler de la meilleure des manières, il en va de la crédibilité des autorités publiques.

Le délégué au logement et fusion de communes est parti ou a été remercié. Cette personne avait été nommée parce que le Conseil d'Etat avait placé la construction de logements et l'appui aux fusions de communes en tête des objectifs de son programme de législature.

La secrétaire de direction va quitter le SCL pour reprendre le secrétariat de direction du Grand Conseil.

A la lecture des éléments ci-dessus, forcé de constater que la quasi-totalité de l'état-major de ce service est parti ou a été remercié en l'espace de quelques mois. Il ne reste que le responsable des Affaires préfectorales qui "tient le coup", sachant que l'heure de la retraite approche.

Pour compléter cette désertion, ou ce grand nettoyage, c'est également une partie du personnel administratif qui quitte les lieux ou se fait remercier.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Tout cela est inquiétant puisque ce n'est pas seulement des femmes et des hommes qui partent, mais c'est, avec elles et avec eux, une certaine expérience qui ne peut s'acquérir qu'avec le temps.

Dès lors, je pose les questions suivantes :

- Face à une telle situation, le Conseil d'Etat a-t-il analysé de manière objective ces licenciements ou ces départs du SCL ?
- Pour quelles raisons est-ce que l'ensemble des collaborateurs de l'état-major quitte ce service dans un laps de temps relativement court, après de bons et loyaux services rendus ?
- Y a-t-il d'autres départs prévus ou annoncés dans le personnel de ce service ou d'autres licenciements ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

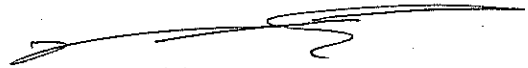


Nom et prénom de l'auteur :

Cuvelier Julien

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :